

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_49
id. 930

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Par décision en date du 13 novembre 2012, l'Assemblée Départementale a approuvé le lancement du « Plan Marketing Territorial » destiné à valoriser les offres foncières du Tarn-et-Garonne pour les entreprises.

Dans la continuité de cette décision, nous avons, le 21 février 2013, approuvé le lancement d'une politique d'aide à l'attention des Intercommunalités afin de les inciter à **améliorer la signalétique de leurs zones d'activités** du Tarn-et-Garonne.

Je vous rappelle que la mise en place de cette politique fait suite à l'**enquête de terrain** réalisée par la Direction de la voirie et de l'aménagement qui avait en effet mis en lumière des **difficultés d'accès aux zones** d'activités, du fait d'une signalisation ancienne non harmonisée et manquant de visibilité.

Dans ce contexte, et préalablement à la mise en place de nouveaux panneaux de signalisation des zones, j'ai demandé aux étudiants de l'**IUP Arts Appliqués** d'établir des propositions de chartes graphiques à l'instar de la signalétique du Centre Universitaire ou de la Vélo Voie Verte.

Un groupe d'étudiants de Master 2 a donc travaillé sur ce projet entre septembre 2013 et Avril 2014. Ils ont établi des **propositions graphiques** qui ont ensuite été soumises et discutées par un comité composé d'élus du Conseil Général et de techniciens.

Je vous propose aujourd'hui d'en prendre connaissance dans le **document annexe**, ci-joint.

Les grands principes de cette charte sont les suivants :

- **création d'un logo « zone d'activités du Tarn-et-Garonne »** qui sera inscrit dans notre schéma de signalisation routière et appliqué lorsque les services départementaux interviendront pour poser des panneaux indiquant les zones d'activités ;

- **adoption d'un dispositif signalétique unifié** pour les zones d'activités. Il constituera un cadre de référence pour les intercommunalités qui souhaitent solliciter des financements départementaux. Ce dispositif est composé de panneaux directionnels spécifiques pour l'intérieur de la zone et d'un panneau d'entrée de zone qui reprend :

- le plan de la zone d'activités ;
- un code couleur pour chaque secteur de la zone si cette dernière le nécessite (secteur Nord, Secteur Sud...) ;
- les logos des partenaires et des financeurs de la construction de la zone et systématiquement le logo du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

- à l'intérieur des zones, mise en place, lorsque la superficie de la zone le nécessite, **d'une signalétique au sol ou sur trottoir** afin de guider le visiteur à l'intérieur de la zone d'activité.

Compte-tenu de ces éléments et afin de permettre la mise en place des premiers projets d'amélioration de la signalétique des zones d'activités, je vous propose de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

□



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 13 novembre 2012 approuvant le lancement du « Plan Marketing Territorial » destiné à valoriser les offres foncières du Tarn-et-Garonne pour les entreprises,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 février 2013, approuvant le lancement d'une politique d'aide à l'attention des Intercommunalités afin de les inciter à améliorer la signalétique de leurs zones d'activités du Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les propositions graphiques telles que présentées dans le document annexe, réalisées selon les principes suivants :
 - création d'un logo "zone d'activités du Tarn-et-Garonne",
 - adoption d'un dispositif signalétique unifié par les zones d'activités,
 - mise en place d'une signalétique au sol ou sur le trottoir quand la superficie le nécessite,
- Autorise Monsieur le Président à inscrire ces principes dans le schéma départemental de signalisation routière pour ce qui concerne les panneaux mis en place par les services départementaux.
- Valide les principes graphiques de signalisation des zones d'activités comme cadre de référence pour les structures (intercommunalités notamment) qui sollicitent les financements départementaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET